FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE VOS OBJETS DE VALEUR. Avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement les instructions figurant au verso !

Save your numbers

NOM	RUE et N°
PRÉNOM	
TÉLÉPHONE	COMMUNE
MAIL	CODE POSTAL

OBJET	MARQUE -TYPE	NUMÉRO DE SÉRIE - MARQUAGE	REMARQUES – PARTICULARITÉS	NUMÉROS DE PHOTO(S)	ANNÉE D'ACHAT
TV					
DVD					
HIFI					
APPAREIL PHOTO					
CAMÉRA					
PC					

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE VOS OBJETS DE VALEUR

Save your numbers

INSTRUCTIONS

Il est conseillé d'enregistrer chacun de vos objets de valeur. Ce procédé facilitera l'identification d'un objet comme étant le vôtre au cas ou la police a retrouvé l'objet après vol. (instructions au verso !) (Pour les antiquités, les objets d'art et les bijoux, un formulaire d'enregistrement spécifique est prévu !)

> **Notez précisément les caractéristiques et le numéro de série de l'objet.**
La police en aura besoin pour pouvoir le signaler comme volé, et l'identifier comme étant le vôtre après l'avoir retrouvé. (Vous trouverez le numéro de série de votre GSM en tapant *#06#).

Demandez également au vendeur s'il veut bien inscrire sur la facture le numéro de série de vos futurs achats. Vous disposerez ainsi d'un deuxième document que vous pourrez utiliser en cas de besoin.

> **Vous pouvez aussi prévoir un marquage. Cette solution est non seulement intéressante pour les biens qui ne comportent pas de numéro de série, mais elle produit également un effet dissuasif chez le voleur.**

Aspects importants à prendre en considération lors du marquage:

1. Marquez votre numéro de registre national (il se trouve au dos de votre carte d'identité ou de votre carte SIS). Lorsque les biens appartiennent à une organisation ou à une institution, marquez le numéro de l'entreprise ou le nom concerné.
2. Apposez le marquage à un endroit visible, mais pas sur une partie que l'on peut enlever facilement afin que la police puisse remarquer le marquage apposé lorsqu'elle retrouvera votre bien.

Vous pouvez utiliser des feutres à encre indélébile, des pointes à tracer, des graveurs manuels électriques et des dispositifs chimiques (pour plus d'infos : contactez votre service local de police ou l'administration communale et demandez les coordonnées du conseiller en technoprévention ou du fonctionnaire de prévention).

> **Prenez également des photos, en tenant compte des directives suivantes :**

1. Prenez toujours des photos en couleur (pour les photos numériques : minimum 3 megapixels !), au moins 1 photo par objet, et plus d'une photo si l'objet diffère en apparence quand il est pris sous différents angles.
2. Prenez un gros plan des particularités qui peuvent servir à l'identification (modifications particulières, griffes, décolorations, dégâts, etc.).
3. Il est conseillé de prendre les photos à la lumière du jour et de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'arrière-plan réflectif.
4. Placez une règle à côté de l'objet afin que sa taille puisse être déterminée sur la photo.
5. Lors du développement, vous n'êtes pas obligé de donner vos coordonnées au photographe.
6. Numérotez les photos et indiquez le numéro sur le formulaire d'enregistrement.

Les photos sont utiles afin de décrire vos objets volés ainsi que pour prouver que vous êtes bien propriétaire d'un bien volé qui a été retrouvé.

Information: www.vps.fgov.be

Vous est offert par:

Conservez ce formulaire avec vos factures d'achat, certificats de garantie, modes d'emploi et photos dans un endroit sûr!

SPP Police IBZ .be